

L'INFO *eau*

2016

SAINT-SEGAL

Extrait du rapport annuel 2016
Sur le prix et la qualité du service public

TERRITOIRE

1082 habitants

EXPLOITATION

Par la société
SAUR France
En affermage

PRODUCTION

3 ressources

DISTRIBUTION

Un réseau de 35,099 km
40 625 m³ consommés

QUALITÉ

Bonne

PRIX

328,18 € pour 120 m³

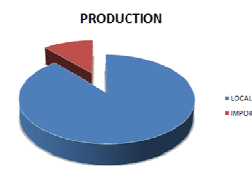
La commune organise le service d'eau potable.
La population desservie est de **1082** habitants.

La société SAUR France a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à **434** abonnés dont 4 branchements neufs (+ 1.88 % par rapport à 2015)

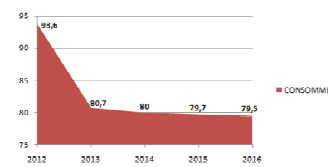
- Des ressources propres (captage et forage de Coatiliger) à la commune : 2 prélèvements ont fourni 48 992 m³ d'eau traitée.
- Des importations des collectivités voisines :
Le Syndicat Mixte de l'Aulne a fourni un volume total de 3 725 m³



En 2016, les abonnés domestiques ont consommé 40 625 m³ soit une moyenne de **95 m³ par client**.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables), des besoins en eau du service (purges du réseau, poteau incendie, lavages du réservoir,...) et du changement du compteur de sortie de station, **le rendement du réseau était de 79.5 %*** en 2016 (il était de 79.7 % en 2015).

* (fuites, purges bouches à incendie...)



Le bilan fourni par l'ARS indique que les taux de conformité des prélèvements microbiologiques et physico-chimiques par rapport aux limites de qualité sont de **100 %** pour les eaux distribuées pour les paramètres recherchés.

La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera **328,18 €** (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2017, toutes taxes comprises), soit une moyenne de 2,73 €/m³, + **0.11 %** par rapport à 2016.

Sur ce montant, 40 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 48 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 11 %.

